

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 24 du 14.06.2019  
Piliers du 14.06.2019  
au 15.07.2019

Monthey, le 12 juin 2019

N/réf. EC/gp

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : M. Samuel Udriot, Chemin des Dailles 53, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : Entreprise Morisod SA Constructions, Chemin de Verdan 4, 1872 Troistorrents.  
Situation : parcelle No 6279, folio 40, au lieu-dit « Massillon », située en zone R1, individuelle coteau B, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la Communauté héréditaire de Marc Henri Udriot; coordonnées : 2'561'410/1'121'170. Dossier déposé le 5 juin 2019.

Objet : construction d'une villa individuelle avec couvert à voitures, d'un local technique, d'une pergola, d'un cabanon de jardin et des aménagements extérieurs y relatifs.
- Requérant : Panaimmob CBS, Place du Midi 24, 1950 Sion.  
Situation : parcelles Nos 873 et 3613, folio 10, au lieu-dit « Plantaud », situées en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme et M. Mary-Claude et Raymond Monod; coordonnées : 2'562'600/1'122'280. Dossier déposé le 5 juin 2019.

Objet : construction d'un couvert à voitures et modification partielle des aménagements extérieurs du projet autorisé le 14 janvier 2019.
- Requérant : Panaimmob CBS, Place du Midi 24, 1950 Sion.  
Situation : parcelles Nos 873 et 3613, folio 10, au lieu-dit « Plantaud », situées en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme et M. Mary-Claude et Raymond Monod; coordonnées : 2'562'600/1'122'280. Dossier déposé le 5 juin 2019.

Objet : modification partielle des façades Nord et Ouest du projet autorisé le 14 janvier 2019.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 15 juillet 2019 à 18.00 heures